

Mixité sociale à l'école : les déclarations de Pap Ndiaye sur le privé font réagir

Par [Aude Bariéty](#) et [Caroline Beyer](#)

Publié le 14/04/2023 à 18:06 , Mis à jour hier à 09:47

Dans une interview au *Figaro*, le ministre de l'Éducation a précisé sa volonté d'«engagement» du privé sous contrat, avec des «objectifs chiffrés».

Les établissements privés sous contrat dans le viseur ? Alors que le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, [dans une interview accordée au Figaro](#) , a confirmé des annonces imminentes sur la mixité sociale et précisé sa volonté d'«engagement» du privé sous contrat, avec des «objectifs chiffrés» et des «pourcentages» (de boursiers), les réactions ont déferlé.

«Nos enfants vont justement en école privée car nous attendions des engagements de l'école publique...», commente un internaute. «Après avoir massacré l'école publique, ils s'attaquent maintenant à l'école privée», écrit un autre. De son côté, Anne (*), 53 ans et mère de trois enfants scolarisés dans des établissements catholiques sous contrat, «ne conteste pas que la mixité puisse être très enrichissante pour tous». Mais elle estime que le libre choix des familles est «une liberté fondamentale de l'enseignement privé». «Être contraignant sur le choix des élèves, c'est dénaturer l'esprit du privé !», s'exclame-t-elle.

«Bouc émissaire» ?

«Dans cette affaire, il ne faudrait pas que l'enseignement catholique soit le bouc émissaire», réagit quant à lui Gilles Demarquet, à l'Apel (Association des parents de l'enseignement libre), avant de pointer «une politique de la ville défailante» et la situation d'inflation dans laquelle se trouvent les Français. Les établissements catholiques accueillent aujourd'hui, affirme-t-il, «tous types de familles», qui les rejoignent pour des raisons «religieuse, culturelle, de proximité géographique, de difficultés scolaires».

Dans un contexte économique difficile, il explique que les familles modestes sont de plus en plus nombreuses à renoncer au privé sous contrat, payant. Il en veut pour preuve cette mère de famille au Smic, tout comme son mari, qui avait ses deux enfants dans le privé. Elle a récemment décidé de n'y laisser que «le plus jeune, en difficulté» et d'envoyer l'aîné, «qui roule», dans le public.

L'enseignement catholique - qui rassemble l'écrasante majorité des établissements sous contrat - estime être aujourd'hui confronté à une impossible équation : accueillir des familles défavorisées alors qu'il ne bénéficie pas des mêmes aides sociales que le public. À commencer par la cantine, qui coûte de 6 à 8 euros par jour, quels que soient les revenus des parents. Autre illustration : si le privé se fixe un objectif de 10 % de boursiers dans ses classes préparatoires, celui-ci n'est jamais atteint. En raison des frais de scolarité - qui financent l'immobilier, très coûteux dans les grandes villes -, les admis se dirigent plutôt vers le public.

«On ne peut pas nous reprocher notre manque de mixité et empêcher des familles de nous rejoindre !» résume Philippe Delorme, secrétaire général à l'enseignement catholique (Sgec). Si nous n'avons pas d'aides sociales, ça ne fonctionnera pas. Certaines familles n'auront pas

la liberté de nous rejoindre. Ce n'est pas idéologique que de dire cela, mais pragmatique», ajoute-t-il.

Un basculement vers le hors contrat ?

De son côté, la Peep, fédération de parents d'élèves du public, craint «*l'effet pervers*» que pourrait avoir la conclusion d'un accord entre l'enseignement sous contrat et l'État. «*Cela risque de pousser les élèves les plus riches du privé sous contrat vers le hors contrat, qui se répand déjà de plus en plus*», observe son vice-président Laurent Zameczkowski. Plus généralement, il ne souhaite pas que la politique de mixité à venir «*repose uniquement sur l'école privée sous contrat*». «*Je ne veux pas que cela masque tout ce qu'il y a à faire du côté du public*, explique-t-il. *Il faudrait déjà commencer par donner les moyens aux établissements publics d'avoir une politique permettant une mixité ambitieuse*».

Un avis partagé par Stéphane Crochet, secrétaire général du syndicat enseignant SE-Unsa. «*L'enjeu, c'est bien de faire avancer la mixité sociale à l'intérieur de l'école publique, afin que cette dernière puisse tenir sa promesse républicaine d'égalité des chances*», déclare celui qui trouve cependant «*justifié*» que l'État «*demande des comptes à l'enseignement privé*». «*On sait bien que le privé est un des acteurs de la ségrégation sociale à l'école*», affirme-t-il.

Les IPS des collèges et des lycées publiés

C'est un fait : la France est scolairement ségréguée. Un constat qui s'impose depuis des années et que la récente publication des indices de position sociale (IPS) - des collèges en octobre et des lycées en janvier - est venue confirmer, chiffres à l'appui. Ces IPS ont mis en lumière les écarts sociaux criants entre des établissements publics parfois géographiquement proches, dans les grandes villes notamment, mais aussi la concentration de populations favorisées dans l'enseignement privé sous contrat.

Par le jeu de la «sectorisation» (l'affectation des élèves en fonction de leur lieu de résidence), définie par les élus, et d'une offre scolaire parfois élitiste (avec les sections internationales, musique, sport...), l'entre-soi tourne à plein régime dans le public. Le privé sous contrat, lui, n'est pas soumis à la sectorisation, au nom du «libre choix» des parents, reconnu par loi. Il propose une scolarité payante (en moyenne 500 euros par an à l'école primaire, 860 au collègue et 1200 dans les lycées, hors cantine).

La publication des IPS établit que sur les 100 premiers collèges ayant les indices les plus élevés, 81 sont privés sous contrat. À l'inverse, parmi les 100 établissements ayant les indices les plus faibles, ne figure qu'un seul privé. De là à conclure que l'enseignement privé catholique sous contrat est un pilier de la ségrégation scolaire, il n'y a qu'un pas... Que de nombreux politiques, militants de gauche et syndicats d'enseignants du public, comme le SE-Unsa, n'hésitent pas à franchir, surtout depuis que Pap Ndiaye a fait de la mixité sociale et scolaire une priorité de son mandat.

Le spectre de la «guerre scolaire»

Un sujet miné - qui n'est pas sans rappeler la «guerre scolaire» -, sur lequel le président Macron, lui, ne s'est jamais aventuré. Depuis le mois de novembre, le ministre de l'Éducation a plusieurs fois indiqué que le privé sous contrat, financé à 75 % par l'État - qui prend en

charge les salaires des professeurs, en échange de quoi le programme de l'Éducation nationale est appliqué -, devait «prendre sa part» sur le dossier de la mixité. Il est en négociation avec le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgec) pour aboutir à un protocole qui fixera les règles du jeu entre les deux parties.

Le texte est «pratiquement prêt», a indiqué Pap Ndiaye au *Figaro*. Ce protocole fixera des objectifs chiffrés sur la proportion de boursiers à atteindre dans les cinq ans. À ce jour, les établissements sous contrat en comptent, en moyenne, moins de 10 %. Le protocole définira aussi des objectifs sur le nombre d'établissements privés modulant leurs tarifs selon les revenus des familles. Certains diocèses, comme celui de Lille, ou encore le réseau lassalien, pratiquent déjà cette contribution différenciée.

«Nous sommes favorables à la mixité, martèle Philippe Delorme, au Sgec. Et les familles ne doivent pas en avoir peur. Il faut arrêter de penser qu'une mixité sociale et scolaire freine la progression des élèves. Nos établissements socialement très mixtes n'ont pas de difficulté à faire réussir les élèves qui en ont les capacités. Le problème, ce n'est pas la mixité, mais les ghettos».

Lignes rouges : sectorisation et quotas

Si l'enseignement catholique a toujours indiqué qu'il y avait deux lignes rouges à ne pas franchir, la sectorisation et les quotas, il semble en phase avec Pap Ndiaye sur les objectifs contenus dans le protocole. *«Nous partageons avec le ministre l'idée d'une trajectoire à suivre, précise Philippe Delorme. Ce n'est pas parce que l'on fixe un pourcentage de boursiers qu'on l'atteint dès le lendemain ! Nous accepterons de signer un texte réaliste ».*

Dans cette négociation, l'enseignement catholique fait valoir son rôle de contributeur au «service public d'éducation». Et souhaite voir, par conséquent, les collectivités prendre en charge une partie des frais de restauration scolaire des élèves les plus modestes. Il estime que lorsque ces collectivités font le choix de réserver leurs aides sociales aux élèves du public, elles accentuent les problématiques de mixité sociale.

Les contreparties accordées par le ministère seront en tout cas scrutées de près. *«Qu'est-ce qu'il y aura dans ce donnant-donnant? s'interroge Stéphane Crochet, du SE-Unsa. On aimerait bien que, sous couvert d'améliorer la mixité sociale, on n'en arrive pas à donner de nouveaux financements à l'enseignement privé. C'est un choix des familles de mettre leurs enfants dans le privé. Cet enseignement est déjà financé en grande partie par l'État. Nous souhaitons que les fonds publics qui vont sur le périscolaire restent au public ».*

«80-20»

C'est donc un texte où chaque partie tirerait son épingle du jeu qui pourrait émerger. Car le ministre sait bien qu'il ne peut se lancer dans une «guerre scolaire» avec le privé. Pas question, donc, de revenir sur la règle budgétaire tacite du « 80-20 » – 80 % pour le public, 20 % pour le privé –, fondée sur leurs effectifs respectifs. La récente proposition de loi du sénateur communiste Pierre Ouzoulias, consistant à conditionner les subventions accordées aux établissements privés sous contrat à des critères de mixité sociale, ne fait clairement pas partie des projets du ministre de l'Éducation et de l'exécutif.

Pap Ndiaye prend par ailleurs bien soin de rappeler que *«les questions de mixité ne sauraient se réduire à un face-à-face entre le public et le privé»*. *«Nous voulons agir sur le public, qui scolarise la grande masse des élèves (80 %) et où les contrastes sociaux sont extrêmement forts, a-t-il précisé au Figaro. À l'échelle du pays, c'est sur le public que nous avons les marges de manœuvre les plus importantes»*. Il dévoilera prochainement ses propositions pour tenter de changer la donne.

()Le prénom a été modifié*